



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-334 bis**

Publié le 25 août 2021

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Délégation spéciale de signature, consentie par le président de la cci de région hauts-de-france à Monsieur Bruno Fontaine, président de la cci locale grand hainaut, ou en cas d'absence, à Monsieur Gautier Hotte, directeur exécutif de la cci grand hainaut, à l'effet de signer l'acte de rétrocession des voiries et équipements des parcs d'activité de sars et rosières, de l'aérodrome ouest et Jean Monnet

DELEGATION REGIONALE GRAND NORD - MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté portant subdélégation de signature

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Décision administrative relative à l'attribution du label *librairie indépendante de référence*



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DE L'IMMOBILIER MINISTERIEL

DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD
DEPARTEMENT IMMOBILIER

Lille, le 23 août 2021,

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE
D'HABILITATION DANS LES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE L'ETAT**

Le chef du département Immobilier de la délégation interrégionale Grand-Nord du secrétariat général du ministère de la justice,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu le décret du 09 septembre 2020 portant nomination de la secrétaire générale du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;
Vu l'arrêté du 10 octobre 2007 fixant le seuil prévu à l'article R. 213-30 du code de l'organisation judiciaire ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;
Vu la décision du 08 octobre 2020 portant délégation de signature du secrétariat général du ministère de la justice ;
Vu la circulaire du 25 août 2006 du Premier ministre relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'Etat,

Décide :

Art. 1er. – Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'Etat (CHORUS) ; cette habilitation recouvre notamment le rôle de saisisseur dans CHORUS Formulaires :

NOM	PRENOM
DENIELLE	Amandine
MAACHE	Louiza
RIBEAUCOURT	Cécile
WUILLAUME	Véronique
ZOIOUI	Saba

Art. 2. – Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l’effet de constater un service fait et de transmettre un ordre à payer dans les applications informatiques financières de l’Etat (CHORUS).


NOM	PRENOM
DENIELLE	Amandine
MAACHE	Louiza
RIBEAUCOURT	Cécile
WUILLAUME	Véronique
ZOIOUI	Saba

Art. 3. – Les Délégations données aux articles 1^{er} et 2 de la présente décision concernent les opérations d’investissement immobilier relevant des programmes 166, 182, 310, de l’unité opérationnel du programme 107 et 362 (plan de relance) pour lesquels le département immobilier de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Nord est compétent.

Art. 4. – Cette décision annule et remplace la précédente décision portant subdélégation de signature en matière d’habilitation dans les applications informatiques de l’Etat du département immobilier de la délégation interrégionale Grand-Nord du ministère de la justice à compter du 1^{er} septembre 2021.

Art. 5. – Le chef du département immobilier est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Chef du Département Immobilier



DPoirot



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France, réuni le 08 décembre 2020 approuvant la rétrocession à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, des voiries et équipements divers lui incombant sur les Parcs d'activités de Sars et Rosières, Aérodrome Ouest et Jean Monnet, à l'euro symbolique

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI locale Grand Hainaut, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur exécutif, à l'effet de signer l'acte de rétrocession à la CAPH dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 23 juillet 2021

Philippe HOURDAIN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Décision portant attribution du label de librairie indépendante de référence

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet du Nord

Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-I ;

Vu le décret n°2004-371 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 modifié relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Sur le rapport de la présidente du Centre national du livre ;

Vu l'avis de la commission instituée à l'article 4 du décret n°2011-993 du 23 août 2011 en date du 17 juin 2021,

Décide

Article 1^{er}

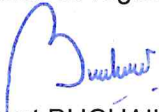
Le label de librairie indépendante de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de région*.

Fait à Lille le **23 AOUT 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
pour les affaires régionales

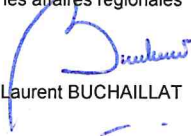

Laurent BUCHAILLAT

**LABEL DE LIBRAIRIE INDEPENDANTE DE REFERENCE
LISTE DES ETABLISSEMENTS LABELLISES**

REGION	DEPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT	N° SIRET
Hauts-de-France	Aisne	Laon	BRUNETAUD	741 680 052 00015
Hauts-de-France	Aisne	CHÂTEAU-THIERRY	LA LIBRAIRIE DES FABLES	497 947 754 00022
Hauts-de-France	Nord	LILLE	LE BATEAU LIVRE	348 600 214 00038
Hauts-de-France	Nord	LILLE	L'AFFRANCHIE	538 862 053 00021
Hauts-de-France	Nord	LILLE	ASTRO CITY	419 521 380 00024
Hauts-de-France	Nord	LAMBERSART	AU TEMPS LIRE	493 655 138 00029
Hauts-de-France	Nord	HAZEBROUCK	LE MARAIS DU LIVRE	397 774 902 00019
Hauts-de-France	Nord	MAUBEUGE	VAUBAN	446 320 103 00026
Hauts-de-France	Nord	DUNKERQUE	AVENTURES BD	520 882 218 00024
Hauts-de-France	Nord	DUNKERQUE	LA MARE AUX DIABLES	440 970 937 00049
Hauts-de-France	Pas-de-Calais	ARRAS	CAP NORD	413 932 120 00038
Hauts-de-France	Somme	AMIENS	LIBRAIRIE DU LABYRINTHE	344 465 125 00039
Hauts-de-France	Somme	AMIENS	MARTELLE	301 073 789 00010
Hauts-de-France	Somme	AMIENS	PAGES D'ENCRE	811 134 451 00012

Fait à Lille le **23 AOUT 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
pour les affaires régionales


Laurent BUCHAILLAT